



LETTRE OUVERTE DE PORTO

L'ERIT - Fédération Européenne d'intervenants en Toxicomanie repose sur une histoire d'échanges de savoir faire, qui a permis de jeter des ponts entre les professionnels de différents pays tant au niveau culturel que social, ainsi qu'entre les professionnels et les pouvoirs publics aux niveaux européen , national, régional ou local.

Au cours de sa IV Conférence Européenne réalisée à Porto du 3 au 5 février 2000 l'ERIT déclare :

- Le phénomène des toxicomanies n'est qu'un aspect de l'ensemble des phénomènes qui perturbent une société complexe. En conséquence, les sociétés démocratiques combattent l'exclusion sociale des personnes exclues par elles mêmes ou par les autres, à cause de leur consommation de drogues, Le phénomène d'usage et d'abus de drogues comprend une grande variété de formes, qui évoluent sans cesse, et qui oblige à la définition de programmes de santé, spécifiques, évaluables et validés.
- Ce phénomène complexe implique des solutions également complexes. Les interventions doivent être pluriprofessionnelles, pluridimensionnelles et globales.
- Les services qui prennent déjà en charge les toxicomanes bénéficient d'une expérience qui peut être utile pour élargir leur champ de compétences à la prévention et aux soins d'autres formes de dépendances : alcool, tabac, médicaments psychotropes, jeu pathologique, etc.

- Il est encore une fois nécessaire d'alerter l'opinion publique pour dire que les professionnels condamnent l'exploitation financière, politique, émotionnelle et religieuse des toxicomanes et de leurs familles. Nous réaffirmons que le traitement d'un toxicomane est beaucoup plus que la simple désintoxication physique, et que seule une minorité nécessite d'effectuer cette phase du traitement en milieu protégé. Ce sont souvent des intérêts financiers et privés que sont sous-jacents à la proposition de "traitements miracles", comme par exemple les traitements par sevrage rapide ou ultra rapide

- Il est inacceptable que persiste toujours la peine d'incarcération des personnes dont l'unique délit a été la consommation de drogues illicites.

- Le toxicomane détenu doit faire l'objet d'une prise en charge globale, incluant son traitement somatique, psychologique et social de façon à faciliter sa réinsertion. Là comme ailleurs, le toxicomane doit pouvoir bénéficier lors de sa sortie de prison, de la continuité du traitement entrepris. Nous déplorons qu'il y ait encore des prisons dans lesquelles les toxicomanes détenus n'ont pas accès à des programmes de réduction de risques, de prévention et de soins appropriés.

- Pour donner corps à la construction de l'Europe Sociale, et dans le cadre de la réalisation des programmes de l'Union Européenne, il faut renforcer les liens entre les ONG's et les institutions européennes. Il est donc nécessaire d'améliorer l'application des procédures de concertation et de financement.

- L'ERIT soutient la stratégie de l'Union Européenne en matière de Toxicomanie, et est en accord avec l'objectif de changer les priorités budgétaires, afin de favoriser la prévention, le traitement et la réinsertion plutôt que la répression. Ce changement des priorités est important tant en termes humanitaires, qu'en termes d'efficacité dans l'utilisation des ressources.

- L'ERIT continuera à offrir ses services pour augmenter les synergies et la coopération avec les différents réseaux participants à la construction de l'Europe Sociale et concernés par les toxicomanies

- Il est essentiel de lutter : Pour le développement et le maintien des prises en charge de qualité d'exiger l'évaluation des services rendus aux moyens de critères précis et de standards de qualité vérifiables.
- L'investissement urgent dans les programmes de prévention de L'usage de drogues et de réduction de risques (incluant la gestion de la consommation), doit aller de pair avec un développement des programmes thérapeutiques adaptés à la diversité des besoins de chaque personne (culturels, ethniques, spirituels) y compris envisageant l'abstinence et la réinsertion sociale des personnes.
- Les politiques européennes doivent être actualisées en permanence et tenir compte, fondamentalement des particularités européennes, respectant la diversité culturelle des populations, et les réalités du terrain, relayées, entre autres, par les associations de professionnels.

[HOME](#)

[What's ERIT : Statutes, Members, Board](#)

[Statements, Books, Articles, News](#)

[Work Groups, Other Links, Chat, Agenda, Search](#)

Last update 24/01/2002

Copyright © 2000, ERIT, all rights reserved.

Mail questions to info@erit.org

WEB site with the support of European Commission